

COMMUNE DE VILLAROGER
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix avril deux mille vingt-cinq à 18h, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain EMPRIN, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée en date du 4 avril 2025.

Présents :

Mme CREY Marlène
MM CERISE Jérôme, CHARDON Maurice, DUBOS Jean-Christophe, EMPRIN Alain, MARMOTTAN Lionel,
VIVET-GROS Alexis

Absent : Mmes BOULANGEAT Mégane, LIMBARINU Nadine et M. COGEZ Frédéric

Le Maire propose au conseil municipal d'élire comme secrétaire de séance : Monsieur MARMOTTAN Lionel

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la séance du 27 mars 2025 qui est adopté à l'unanimité

Délibération 2025_33 Approbation du compte administratif du budget régie électrique 2024

M. Alain EMPRIN, Maire quitte la séance

Sous la présidence de M. VIVET-GROS Alexis, Premier Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif de la régie électrique 2024 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 679 554,97 € Recettes : 656 229,52 € + Excédent 2023 : 254 692,41 € = 910 921,93 €
Excédent de clôture : 231 366,96 €

Investissement

Dépenses : 289 265,25 € Recettes : 144 473,23 € + Excédant 2023 : 25 063,47 € = 169 536,70 €
Besoin de financement : 119 728,55 €

Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget Régie Electrique 2024.

Délibération 2025_34 Affectation du résultat de fonctionnement – Budget régie électrique 2024

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice et après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de transférer le résultat sur le budget communal suite à la dissolution de la Régie Electrique.

En report de fonctionnement en R1068 : 231 366,96 €

En déficit investissement reporté en D001 : 119 728,55 €

Délibération 2025_35 Adoption du compte de gestion du comptable public – Budget RE 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le comptable public et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2024, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Délibération 2025_36 Approbation du compte administratif du budget communal 2024

M. Alain EMPRIN, Maire, quitte la séance.

Sous la présidence de Monsieur VIVET-GROS Alexis, Premier Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2024 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 2 146 010,09 € Recettes : 3 484 658,96 € + Excédent 2023 : 1 863 308,10 € = 5 347 967,06€
Excédent de clôture : 3 201 956,97 €

Investissement

Dépenses : 4 019 330,76 € Recettes : 1 240 480,96 € - déficit 2023 : 318 522,41 € = 921 958,55 €
Besoin de financement : 3 097 372,21 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget communal 2024.

Délibération 2025_37 Affectation du résultat de fonctionnement – Budget principal 2024

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, et après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

En report de fonctionnement en R1068 : 3 201 956,97 €

En déficit investissement reporté en D001 : 3 097 372,21 €

Délibération 2025_38 Adoption du compte de gestion du comptable public – Budget principal 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le comptable public et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2024, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Délibération 2025_39 Dévoiement des réseaux au Pré – Avenant au marché Martoïa

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché attribué à l'entreprise Martoïa pour les travaux de dévoiement des réseaux au Pré.

Il indique que des travaux supplémentaires ont dû être réalisés. Des modifications sont intervenues par rapport aux quantités mentionnées dans le marché. Ceci est dû au fait de la présence exceptionnelle et imprévue de rochers dans le sol, soit une augmentation significative des travaux en terrain rocheux (de 242 m³ à 956 m³).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant à passer pour un montant de 89 393,53 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cet avenant

Délibération 2025_40 Dévoiement des réseaux au Pré – Avenant n°2 – Transfert de la partie EU/AEP du marché à la CCHT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché attribué à l'entreprise Martoïa pour les travaux de dévoiement des réseaux au Pré. Il indique que suite au transfert de compétence des services eau et assainissement à la Communauté de Communes de Haute Tarentaise le 1^{er} janvier 2025, les marchés en cours doivent être transférés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant à passer avec l'entreprise MARTOIA, pour le transfert de la partie eau et assainissement à la CCHT et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cet avenant

Délibération 2025_41 Dévoiement des réseaux au Pré – Avenant n°3 – Transfert de la partie électrique du marché à EHT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché attribué à l'entreprise Martoïa pour les travaux de dévoiement des réseaux au Pré. Il indique que suite au transfert de compétence des services de la régie électrique à Energies Haute Tarentaise le 1^{er} janvier 2025, les marchés en cours doivent être transférés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant à passer avec l'entreprise MARTOIA, pour le transfert de la partie électricité à la EHT, et autorise M. le Maire à signer les pièces relatives à cet avenant

Délibération 2025_42 Mise en séparatif, renouvellement du réseau d'eau potable et enfouissement des réseaux secs de La Savinaz – Lot 1 travaux de réseaux - Avenant n°2

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché attribué au groupement Martoïa/Eurovia/Socco pour les travaux de réseaux à La Savinaz – Lot 1 travaux de réseaux

Il indique que dans le cadre de l'exécution du marché de travaux, des contraintes imprévues ont été identifiées en cours de réalisation, nécessitant la mise en œuvre de travaux et prestations supplémentaires des travaux supplémentaires. Le présent avenant a pour but d'ajuster le prix du marché au regard des plus et moins-values.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant à passer pour un montant de 574 880,41 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cet avenant

Délibération 2025_43 Mise en séparatif, renouvellement du réseau eau potable et enfouissement des réseaux secs à la Savine – Avenant n°3 – Transfert de la partie EU/AEP du marché à la CCHT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché attribué au groupement Martoïa/Eurovia/Socco pour les travaux de réseaux à La Savinaz. Il indique que suite au transfert de compétence des services eau et assainissement à la Communauté de Communes de Haute Tarentaise le 1^{er} janvier 2025, les marchés en cours doivent être transférés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant à passer pour le transfert de la partie eau et assainissement à la CCHT et autorise M. le Maire à signer les pièces relatives à cet avenant

Délibération 2025_44 Mise en séparatif, renouvellement du réseau eau potable et enfouissement des réseaux secs à la Savine – Avenant n°4 – Transfert de la partie électrique du marché à EHT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché attribué au groupement Martoia/Eurovia/Socco pour les travaux de réseaux à La Savinaz. Il indique que suite au transfert de compétence des services de la régie électrique à Energies Haute Tarentaise le 1^{er} janvier 2025, les marchés en cours doivent être transférés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant à passer pour le transfert de la partie électricité à EHT et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cet avenant

Délibération 2025_45 Mission de maîtrise d'œuvre pour la reprise des réseaux humides et l'enfouissement des réseaux secs de La Savinaz - Avenant n°3

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché attribué à SAFEGE pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la reprise des réseaux humides et l'enfouissement des réseaux secs de La Savinaz

Il indique que suite aux travaux supplémentaires le marché de travaux a été réévalué. Par conséquent le montant de la maîtrise d'œuvre est recalculé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant à passer pour un montant de 10 674,08 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cet avenant

Délibération 2025_46 Mission de maîtrise d'œuvre pour la reprise des réseaux à la Savinaz – Avenant n°4 – Transfert de la partie EU/AEP du marché à la CCHT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché de mission de MO pour les travaux de réseaux à La Savinaz accordé à Safège. Il indique que suite au transfert de compétence des services eau et assainissement à la Communauté de Communes de Haute Tarentaise le 1^{er} janvier 2025, les marchés en cours doivent être transférés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant à passer pour le transfert de la partie eau et assainissement à la CCHT et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cet avenant

Délibération 2025_47 Travaux de construction d'un parking et d'un bâtiment de services au Pré : Approbation du marché

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la procédure lancée pour les travaux de construction d'un parking et d'un bâtiment de services au Pré. Il indique que 40 offres sont parvenues. Trois lots n'ont pas eu de réponse et ont été déclarés infructueux. Des demandes de devis ont été formulées pour les lots 4 et 8. Le lot 4 a été scindé en trois vu la complexité des travaux : charpente bois/couverture – charpente métallique – bardage.

Monsieur le Maire soumet l'analyse faite par le cabinet Secoba.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de valider la proposition de Monsieur le Maire et d'attribuer comme suit le marché de travaux pour la construction du parking et du bâtiment de service au Pré :

N° de lot	Désignation du lot	Attributaire	Montant du lot attribué en H.T.	Montant du lot attribué en T.T.C
02A	GENIE-CIVIL	CONSTRUCTION SAVOYARDE	2 349 661,69 €	2 819 594,03 €
02B	FONDATEMENTS PROFONDES PAR PIEUX	NGE	106 450,00 €	127 740,00 €
03	ETANCHEITE	QUALIT ETANCH	224 326,00 €	269 191,20 €
04	CHARPENTE / COUVERTURE / BARDAGE	Sans offre	SO	SO
05	HABILLAGE PIERRE	YASAR	160 805,00 €	192 966,00 €
06	MENUISERIES EXTERIEURES	SIB LANTY	182 987,90 €	219 585,48 €
07	SERRURERIE	SOUEM	191 885,00 €	230 262,00 €
08	MENUISERIES INTERIEURES	Sans offre	SO	SO
09	PLATRERIE	BENER	74 152,20 €	88 982,64 €
10	SOLS SOUPLES	SOL DECO	99 814,60 €	119 777,52 €
11	PEINTURE	MAROTO	78 529,72 €	94 235,66 €
12	ASCENSEURS	KONE	29 900,00 €	35 880,00 €
13	PORTES AUTOMATIQUES	CITEC	16 050,00 €	19 260,00 €

14	CASIERS A SKI	SKI SOLUTION / KORALP	127 012,00 €	152 414,40 €
15	ELECTRICITE CFO/CFA	ROSAZ ENERGIES	392 775,69 €	471 330,83 €
16	TRAITEMENT D'AIR - SANITAIRE - DEFENCE INCENDIE	DIMIER	216 743,30 €	260 091,96 €
17	EQUIPEMENT DE PEAGE	Sans offre	S.O.	S.O.
Montant de l'ensemble des lots			5 003 533,80 € HT	6 004 240,56 € TTC

Pour le lot 4 :

- Charpente/couverture : entreprise Sabaudia pour un montant de 430 115 € HT soit 516 138 € TTC
- Charpente métallique : entreprise Bejean pour un montant de 96 765,70 € HT soit 116 118,84 € TTC
- Bardage : entreprise Qualit Etanch pour un montant de 191560 € HT soit 229 872 € TTC

Pour le lot 8 : entreprise DSL pour un montant de 34 000 € HT soit 70 800 € TTC

Et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants et toutes les pièces relatives au dossier.

Délibération 2025_48 Location du gîte Edelweiss

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de louer le gîte Edelweiss à l'ONF du 12 mai au 6 juillet 2025 pour un loyer de 500 € et autorise M. le Maire à signer le contrat de location

Délibération 2025_49 Location du gîte Edelweiss

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de louer le gîte Edelweiss à Mme Laurence du 7 juillet au 31 août 2025 pour un loyer de 500 € et autorise M. le Maire à signer le contrat de location correspondant

Délibération 2025_50 Convention de production pour le tournage d'un film

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la convention de production avec Simon Watel Conseils pour effectuer des prises de vues pour un film documentaire sur le chantier de construction au Pré

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la convention et autorise M. le Maire à la signer.

Délibération 2025_51 Remboursement de frais de mission

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte de rembourser à M. Maurice CHARDON les frais de restauration pour un montant de 31,00 euros.

Délibération 2025_52 Remboursement de frais de mission

Monsieur Alain Emprin quitte la salle – Monsieur Alexis Vivet-Gros, adjoint, assure la présidence de la séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte de rembourser à M. Alain EMPRIN les frais engagés dans le cadre de l'exercice de ses fonctions pour un montant de 1 353,50 euros.

Divers

Les excédents de terrassement du Pré seront utilisés pour le remblaiement de la STEP à Bourg St Maurice

Le TDL informe la Commune de la venue de géotechniciens pour l'analyse du glissement de terrain sur la route de Malgovert vers le Pas de l'Ours

RTE travaille à une modification de mise en œuvre de son chantier sur le pylône 34.

La plateforme panoramique prévue au sommet de la télécabine ne pourra pas être réalisée suite à un refus de la part de l'ONF

Le Secrétaire,

Lionel MARMOTTAN



Le Maire,

Alain EMPRIN

